



▲
Félix DE BELLOY
Président de l'Îlot
▼

Récidiver ou se réinsérer ? Après une condamnation, suivre l'un ou l'autre de ces chemins dépend beaucoup de l'opportunité qu'aura eue une femme ou un homme d'être guidé et accompagné dans un parcours de réinsertion. Cet accompagnement est un enjeu essentiel pour notre société, auquel notre association s'est attelée. Ainsi, chaque jour, les équipes bénévoles et salariées de l'Îlot apportent des réponses personnalisées aux personnes que nous accueillons. La force de notre accompagnement est aussi d'être global, en les aidant à accéder à un emploi, à un logement, à la santé et au recouvrement de relations sociales. Ces 4 « piliers » du logement, de l'emploi, de la santé et du social structurent un parcours de réinsertion qui demande énormément de volonté à des personnes fragiles et qui nécessite toujours votre précieux soutien.

Merci d'avance pour votre générosité. Elle est tellement indispensable pour porter notre combat en faveur d'une société plus sûre.

> SOMMAIRE

30 ans de combat pour la réinsertion	P.2
Reprendre en main sa santé avec les LHSS	P.3
Confort, autonomisation...le nouveau Chemin Vert approche	P.3
Rejoignez-nous, adhérez à l'Îlot !	P.4
Témoignage	P.4

QUATRE PILIERS POUR UNE RÉINSERTION RÉUSSIE ET DURABLE

L'Îlot prend en compte les problématiques particulières de chaque personne pour leur apporter une réponse adaptée et globale en matière de logement, de travail, de santé et de relations sociales.



Les personnes vulnérables, comme celles sortant de prison ou étant encore sous main de justice sont souvent fragilisées par des problématiques concomitantes. Éloignées de l'emploi, elles souffrent souvent d'addictions ou de problèmes de santé, sont isolées...

C'est pourquoi, les travailleurs sociaux de l'Îlot réalisent un diagnostic pour prendre la mesure de la situation de chaque femme ou homme accueilli. À partir de cette analyse, nous créons autour de la personne un écosystème adapté à ses problématiques, dont les 4 piliers sont l'accès au logement, au marché du travail, la santé et aux relations sociales

et familiales. Ces piliers sont liés les uns aux autres : comment par exemple, accéder ou conserver un emploi si on n'est pas en bonne santé ? Ensemble, ils constituent une réponse à la fois personnelle et globale pour nos bénéficiaires. Une réponse qui fonctionne, puisque alors que le taux de récurrence à 5 ans est de 63% pour les personnes

libérées sans accompagnement, **celles accompagnées par l'Îlot ont deux fois moins de risque de récidiver.** Un impact positif sur une insertion durable qui s'accompagne aussi d'un coût moindre pour la société : **un hébergement à l'Îlot coûte deux fois moins cher qu'un séjour en prison.**

Les personnes suivies par l'Îlot ont deux fois moins de risques de récidiver que celles non accompagnées

30 ANS DE COMBAT POUR LA RÉINSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Accéder au marché de l'emploi est nécessaire pour prétendre à un logement autonome et s'y maintenir, recréer des liens sociaux, retrouver une place au sein de la société. Sans emploi, le risque de récidive est important.

Le retour à une activité économique est au cœur de la réinsertion des personnes marginalisées, en particulier celles sortant de prison ou encore sous main de justice. En effet, le travail favorise l'apprentissage de savoir-faire et de savoir-être, le respect de règles communes, l'estime de soi, mais aussi, via le salaire, l'accès au logement, au sport, à la culture. C'est pourquoi, tout en travaillant sur les autres piliers de la réinsertion que sont le logement, la santé et les relations sociales et familiales, l'Îlot est fortement engagée depuis de nombreuses années dans le retour à l'emploi de personnes souvent en rupture avec le monde du travail.



La rupture forte de la détention

64% des personnes détenues en France ont un niveau collège ou inférieur, 10,9% sont en situation d'illettrisme et moins de 30% ont pu exercer une activité rémunérée en détention. Par ailleurs, il y a peu de projets d'accompagnement, notamment professionnels, des sortants de prison, au regard des 90 000 sorties annuelles de détention. Face à ce constat, l'Îlot développe depuis plus de 30 ans des dispositifs de retour à l'emploi vers des secteurs économiques porteurs.

Plus de 30 années d'accompagnement vers l'emploi

1990 - Lancement des premiers Ateliers et chantiers d'insertion (ACI) à Amiens (restauration, mécanique automobile et atelier de menuiserie aujourd'hui arrêté).

2009 - Création de l'Atelier Qualification-Insertion (AQI), formation diplômante au métier d'agent de restauration collective.

2016 - Ouverture de la Session d'orientation approfondie (SOA), programme intensif d'accompagnement vers l'emploi de personnes condamnées à un Travail d'intérêt général (TIG).

2020 - Lancement du projet « les jeunes Invisibles » de l'Îlot dans le Var, dédié aux jeunes de 16 à 29 ans ni en emploi, ni à l'école, ni en formation. Début du projet « Semi-liberté » à Amiens, fondé sur le développement des savoirs de base et le retour à l'emploi des personnes en aménagement de peine.

2021 - Lancement du programme « TIG pédagogiques » à Aubervilliers (93) pour mettre à profit la peine de TIG pour s'orienter vers l'emploi.

2022 - Création de Etap'Web, ACI consacré au codage informatique, en Île-de-France et de Agr'Îlot, spécialisé dans le maraîchage, dans la Somme.

En 2022, 155 personnes ont été accompagnées dans nos ACI et nos AQI, 60% de celles qui en sont sorties ont trouvé un travail ou une formation.



Îlot Var : une antenne dédiée à l'insertion professionnelle

L'antenne de l'Îlot dans le Var accueille plus de 90% de bénéficiaires ayant un lien avec la justice. Pour anticiper leur démarche de réinsertion professionnelle, elle intervient dès l'incarcération. Un bilan d'orientation approfondie est réalisé pour mettre en place un accompagnement individualisé, régulier et fréquent, au plus près des besoins identifiés de chaque personne. La Conseillère en insertion professionnelle les guide ensuite dans les différentes étapes conduisant à la définition de leur projet et à la rédaction d'un plan d'actions réaliste de retour à l'emploi.

En faisant un don à l'Îlot, vous aidez concrètement des personnes à retrouver un emploi et à stabiliser leur situation en s'éloignant du risque de récidive.

SOIGNER
POUR UNE
RÉINSERTION
DURABLE

REPRENDRE EN MAIN SA SANTÉ AVEC LES LHSS



Au carrefour du sanitaire et du social, les Lits halte soins santé (LHSS), résidentiels ou mobiles, offrent à des personnes sans logement ou sans logement adapté, la possibilité d'accéder à un suivi médical et social.

En 2014, l'Îlot inaugurerait le service de Lits halte soins santé dit « Résidentiel » à Amiens, pour permettre d'assurer la continuité des soins à des personnes en grande précarité et ce, quelle que soit leur situation administrative. Aujourd'hui 14 lits accueillent temporairement des hommes et des femmes sans logement, ou vivant dans un logement inadapté à la délivrance de soins. **Les LHSS résidentiels leur offrent aussi un temps de convalescence pour éviter la rechute et sont des points d'entrée vers un accompagnement social.** La durée de séjour de 2 mois est renouvelable en fonction de la nécessité de poursuivre les soins engagés. En 2022, 93 % des personnes accueillies bénéficiaient à leur sortie d'une protection sociale complète et adaptée à leur état de santé.

Début 2023, l'Îlot a par ailleurs lancé un LHSS mobile qui va à la rencontre de femmes, d'hommes et de familles, de la région d'Amiens, notamment en tenant des permanences dans des structures sociales locales. Et parce que les problèmes rencontrés par ces personnes vulnérables sont multiples, l'équipe du LHSS mobile est pluridisciplinaire. Elle est constituée d'une chef de service, d'un médecin coordinateur, de deux infirmiers, d'un assistant de service social, et complétée par l'appui de personnels médicaux libéraux. Les LHSS mobiles offrent

la possibilité aux bénéficiaires de se (ré)inscrire dans une démarche globale de prise en compte de leur santé et de leur bien-être. Une étape primordiale dans le parcours de réinsertion.

Début 2023, l'Îlot a par ailleurs lancé un LHSS Mobile qui va à la rencontre de femmes, d'hommes et de familles de la région d'Amiens

VIVRE
À L'ÎLOT

CONFORT, AUTONOMISATION... LE NOUVEAU CHEMIN VERT APPROCHE

À l'issue de sa rénovation, le CHRS Chemin Vert offrira des conditions de vie améliorées aux résidents. Les nouveaux locaux et leurs équipements favoriseront leur mieux-être ainsi que leur autonomisation.

Après curage et désamiantage, l'un des deux bâtiments du CHRS Chemin Vert est entré dans sa phase de reconstruction. Surélevé d'un étage, il accueillera un lieu de stockage, une salle de réunion, un bureau pour l'agent d'accueil et les surveillants de nuit, un espace modulable pour les travailleurs sociaux, une cuisine accessible à tous et un réfectoire pouvant accueillir une vingtaine de personnes.

Les cinq étages seront occupés par 35 studios de 14m² à 16m², dont 6 destinés aux Personnes à mobilité réduite, tous équipés d'une kitchenette et d'une salle d'eau privative, ces pièces étant jusqu'alors communes. En plus de l'amélioration notable du confort, cette nouvelle configuration désamorcera les tensions engendrées par le partage des salles d'eau. Cela favorisera aussi l'autonomie des résidents qui vont pouvoir cuisiner à nouveau leur propre repas, bénéficier de plus d'intimité, tout en restant en contact avec l'équipe encadrante.

Réouverture attendue avec impatience par les résidents et le personnel, en novembre 2023.



**S'ENGAGER
AVEC L'ÎLOT**

**REJOIGNEZ-NOUS,
ADHÉREZ À L'ÎLOT !**

En adhérant à l'Îlot, vous témoignez de votre intérêt de citoyenne ou de citoyen pour la réinsertion des personnes les plus exclues, plus particulièrement celles qui sortent de prison ou sont encore sous main de justice. Vous nous rejoignez pour dire que ce combat qui, bien souvent, ne suscite que de l'indifférence, est au contraire essentiel pour construire une société plus responsable et plus sûre. Vous êtes volontaire pour relayer nos messages et partager autour de vous les valeurs attachées à nos missions. Avec nous, vous participez ainsi à offrir un accompagnement inconditionnel, personnalisé et global à des personnes en lien avec la justice ou en situation de grande précarité.

En rejoignant la communauté de nos 216 membres adhérents, vous contribuez à la légitimité de nos actions et vous pouvez suivre de près notre fonctionnement. Vous êtes invité(e) à notre Assemblée générale annuelle, où vous participerez notamment au vote du budget et à l'élection des membres du Conseil d'Administration. Si vous souhaitez devenir membre, il vous suffit de nous adresser votre demande par courrier ou par courriel à maisons-accueil@ilot.asso.fr, en décrivant vos motivations en quelques mots.

Si votre adhésion est approuvée par le Conseil d'Administration de l'Îlot, il vous sera demandé de vous acquitter d'une cotisation annuelle s'élevant à 20€. Celle-ci donne droit aux mêmes réductions d'impôts sur le revenu qu'un don fait à l'Îlot (soit seulement 5€ l'adhésion après déduction d'impôt). Il n'est pas nécessaire d'être donateur pour devenir membre mais si vous l'êtes, et si vous avez opté pour un prélèvement automatique de plus de 20€ par an, le montant de votre adhésion sera compris dans le montant de votre don et vous n'aurez pas de versement supplémentaire à effectuer.

N'attendez pas, en devenant membre de l'Îlot, vous donnez encore plus de force à votre engagement et à notre combat.

TÉMOIGNAGE



Indigne Guido,
donateur et membre de l'Îlot

[...] À un certain moment je soutenais cinq associations. J'ai lu attentivement les rapports sur l'utilisation des dons : l'Îlot est exemplaire dans son utilisation des dons en faveur des personnes vulnérables et de celles ayant connu la prison ou étant encore en lien avec la justice.

En 2008 j'ai décidé de suivre une Assemblée générale. C'est un plaisir de rencontrer les responsables et de les féliciter pour leur action. J'ai surtout été touché par les efforts de l'association pour donner aux personnes ayant été condamnées à une peine, la chance de réintégrer notre société. Ce n'est pas évident, la suspicion automatique pour des « ex-méchants », bloque leur possibilité de se réhabiliter.

Le travail dans les coulisses de toute l'organisation pour réintégrer les gens dans la restauration, ou encore la maintenance de voitures est impeccable.

Quand on voit le nombre important des gens aidés qui restent ensuite sur le bon chemin, c'est fantastique !

UN DON, UNE ACTION

60 €

=

Permet de fournir un repas, midi et soir pendant une semaine dans notre établissement d'urgence la Passerelle.

**15 €/MOIS
PENDANT 1AN**

=

Contribue à former une personne pendant une semaine aux métiers du web dans notre agence.

Si vous êtes assujetti(e) à l'impôt sur le revenu (IR), votre don ouvre droit à une réduction d'impôt de 75% dans la limite de 1 000€. Au-delà et dans la limite de 20% de votre revenu imposable, la réduction est de 66%.
Si vous êtes assujetti(e) à l'impôt sur la fortune immobilière (IFI), votre don ouvre droit à une réduction de votre IFI de 75% dans la limite de 50 000€.



- Découvrez toute notre actualité : www.ilot.asso.fr
- Devenez membre de l'Îlot : www.ilot.asso.fr/vous-engager
- Devenez bénévole en nous contactant : benevoles@ilot.asso.fr
- Rejoignez-nous sur :

